

Bruxelles, le 22 décembre 2004.

## **Intervention de Marie Nagy, Députée, lors de la discussion du budget de l'Intérieur 2005.**

Les discussions en commission de l'Intérieur n'ont pas vraiment permis de se faire une idée tout à fait claire sur l'évolution budgétaire de ce département, mais je souhaiterais mettre en évidence quelques éléments.

Le premier concerne le « Fonds pour la Sécurité des Sommets Européens créée en 2002 et qui a fonctionné en 2003 et 2004. Même si en ce qui concerne la liquidation des montants alloués aux communes pour les actions en matière de prévention, s'est faite avec beaucoup de retard, retard que le Ministre a promis de combler dès le premier trimestre 2005, avec possibilité pour les communes d'utiliser les moyens 2004 en 2005, étant donné le caractère tardif des arrêtes nécessaires.

Plus surprenante est la technique appliquée au Fonds en 2005, il est bien inscrit en crédit, mais pas en dépenses. La réponse du Ministre est de dire que le Gouvernement va aller à l'Europe demander ce financement, alors que lors de la création de ce fonds, le Ministre en charge à l'époque avait considéré que et je cite : « l'organisation des sommets est prise en charge par l'Union Européenne à l'exception de ceux qui concernent la sécurité ». Cette dernière matière précise Antoine Duquesne « est prise en charge par les Etats membres eux-mêmes en vertu du principe de l'exercice de la souveraineté ». (doc 2-1390/6 – 2002/2003, page 9, Sénat ) .

Quelques remarques à ce propos :

Cela fait 25 millions d'euro qui ne se retrouvent pas dans les dépenses du budget, et on sait que le budget actuel est en équilibre sur base notamment d'un report des dépenses, 600 millions d'euro ou de non inscription comme c'est le cas ici.

Le Ministre nous dit qu'il a assuré les responsables des six zones de police bruxelloises qu'ils recevront ces 25 millions comme prévu. Il va aller demander à l'Europe, cela va prendre un certain temps, on verra donc à l'ajustement. Il s'est engagé en Commission, que le cas échéant le Fédéral financerait ce montant, dont acte. Je souhaiterais lui demander de s'engager à ne pas mettre ce montant à charge de l'accord de coopération Béliris, ce qui ferait reporter sur la Région Bruxelloise le coût des sommets européens. Affaire à suivre ....

Venons-en à la politique en matière d'asile et d'immigration.

Tout d'abord, je souhaite dénoncer l'approche des questions d'asile de la majorité Violette, en effet c'est le plus souvent sous le prisme des abus, de la tricherie que la question est abordée et c'est le plus souvent le demandeur qui est mis en cause. Ces jours MSF mène une campagne par exemple sur les conflits armés « silencieux » ceux dont les médias ne parlent pas dont la Tchétchénie, nous montre bien qu'à côté du bien-être européen, il y a dans le monde des conflits armés, des situations des droits de l'homme qui méritent bien que les demandes d'asile faites soient traitées sans a priori.

Le Budget de l'Intérieur prévoit bien une hausse de moyens, 20% d'augmentation pour les dépenses de personnel de l'Office des Etrangers, organisme pourtant cité comme un des éléments du problème dans le traitement des demandes d'asile, des retards et d'arbitraire en matière de délivrance de visa, par contre le CGRA, où il y a un arriéré important malgré une un fonctionnement amélioré, le budget se trouve réduit, les dépenses pour le personnel statutaire passent de 4.374.000 d'euro à 3.931.000. Paradoxe alors que le nouvel Administrateur Général vient d'être nommé et nous annonce une volonté de s'atteler aux dossiers en retard.

A la différence de la politique menée sous l'arc en ciel, qui se voulait équilibrée : humaine et ferme. Correspondant mieux à une politique réaliste et évitant le piège de la clandestinité.

La politique menée par la coalition Volette est axée sur la répression, les discours dénigrant stigmatisant les étrangers par un discours défensif, créant la crainte dans la population, tétanisé par le Vlaams Belang :

Elle s'illustre également par la question des centres fermés qui ont aussi été l'objet de débat et de déclarations contradictoires, les documents du budget indiquent qu'il n'y aura pas des nouvelles places dans ces centres de détention et le Ministre lui, a affirmé en Commission et cela se retrouve au rapport « Les moyens inscrits au budget ne serviront pas seulement à étendre la capacité des centres fermés, mais aussi à humaniser ceux-ci » voilà ce qui est répondu à nos collègues socialistes.

Le Ministre peut-il nous dire exactement le nombre des nouvelles places en centre fermé qui sont prévues pour l'année 2005 et le budget qui y est alloué.

Il y a aussi une augmentation du budget prévu pour les expulsions.

Des mineurs se trouvent encore détenus dans des centres fermés.

On a connu le problème de la détention en zone de transit que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies qualifie d'arbitraire, position confirmée par le médiateur fédéral. Votre réaction à ces rapports est inquiétante : vous n'avez cure des conclusions du Comité des Nations Unies, vous bornant à dire qu'il n'a écouté qu'un seul son de cloche ; et quant au rapport fédéral, vous vous êtes borné à dire que vous ne partagez pas ses conclusions.

La problématique du délai de traitement, des recours en matière d'étrangers devant le Conseil d'Etat, a aussi fait l'objet de discussions en commission. Rappelons nous, le 12 octobre déjà le Ministre de l'Intérieur annonçait sa volonté de créer une nouvelle section, de supprimer l'auditorat, de faire des audiences avec un seul magistrat et de supprimer la procédure en suspension, parmi les propositions les plus contestées, aussi bien par les magistrats du Conseil d'Etat, que par la ligue des droits de l'homme que par le barreau des avocats francophones et germanophones qui a critiqué aussi le manque de concertation, ce qui me semble regrettable en ce genre de matière.

Les différents critiques reviennent aussi sur un point sur lequel je vous ai déjà interpellé, l'absence de recours suspensif qui rend le recours non effectif et dès lors directement contraire à l'arrêt Conka de la Cour européenne des droits de l'homme du 5 février 2002 condamnant la Belgique.

Vous avez déclaré durant les questions que votre projet a été approuvé par le Gouvernement ce matin, pouvez-vous me confirmer qu'il s'agit de l'approbation de l'avant-projet de loi ?

Signalons au passage que la réforme envisagée n'est pas chiffrée par le Ministre et n'est pas budgétée, le Ministre ne donnant pas de précisions ni sur les moyens nécessaires, en terme de personnel ou d'infrastructure.

Dans votre réponse à Monsieur De Crem, vous l'informez que le Conseil de Ministres aurait décidé de renforcer l'effectif du Conseil d'Etat pendant trois ans. Mais de cela pas de trace au Budget que la majorité propose aujourd'hui.

Rappelons que l'origine de la surcharge au sein du Conseil d'état trouve sa cause dans le travail de l'Office des étrangers et dans l'absence de politique cohérente dans l'application de l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980 et non pas à des « abus » des procédures de recours, concept qui du point de vue du droit n'a vraiment pas beaucoup de sens.

J'ai déposée en début de législature une proposition de loi qui vise à répondre aux différents problèmes posés par la situation d'arrière du Conseil d'Etat et qui s'inspire directement des travaux de la loi de 1991 sur la nécessité de créer une véritable juridiction administrative qui s'occuperait spécifiquement du contentieux des étrangers. (doc 51 0069/001 chambre).

Je dois dire également mon étonnement devant votre réponse à la question de M De Crem à propos de l'action des Ong en faveur de la régularisation, au terme de laquelle vous auriez déclaré cette semaine que seraient régularisés de manière définitive, dans le cadre d'une procédure basée sur l'article 9 alinéa 3 de la loi de 80, les demandeurs d'asile dont la procédure a été entamée avant janvier 2001 (par conséquent depuis 4 ans) et qui sont toujours en attente d'une décision exécutoire, à condition qu'ils ne constituent pas un danger pour l'ordre public.. J'aimerais savoir s'il s'agit bien du contenu de votre engagement ? Vous ajoutez maintenant la « volonté de s'insérer » .

Ensuite, je voudrais vous demander, dans l'intérêt de tous, s'il ne serait pas plus judicieux et plus rapide de procéder à la régularisation de ces personnes par simple consultation du registre d'attente dans lequel figurent les données relatives à la procédure d'asile, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes introduisent une demande de régularisation art. 9 alinéa 3 ? Cela permettrait de résorber le retard de l'Office des étrangers, de soulager le Conseil d'Etat puisque de nombreux recours pendants deviendraient sans objet, d'éviter aux personnes concernées l'attente d'un long délai de traitement et le coût des honoraires de l'avocat, cela permettrait également d'économiser les deniers publics puisqu'il ne serait pas nécessaire que les intéressés indigents recourent à l'aide juridique gratuite pour engager cette procédure, et enfin cela économiserait une dépense d'énergie et de travail évitable pour tout le monde ?

Comment comptez vous agir concrètement pour éviter de vous limiter à une déclaration d'intention, sans l'inscrire dans un texte rendu public, comme celle que vous aviez faite en août 2003 et que vous n'avez jamais respectée ? (Cfr votre engagement de régulariser toute personne qui a demandé le statut de réfugié et qui n'a pas reçu de décision exécutoire dans un délai de 3 ans pour les familles avec enfants ou de 4 ans pour les autres ).

Enfin, le critère de régularisation énoncé n'est pas satisfaisant en ce qu'il ne concerne que les demandeurs d'asile en procédure depuis 4 ans alors que les praticiens, confrontés quotidiennement à des problématiques humanitaires, attirent l'attention sur le fait qu'il est urgent de régulariser les personnes en attente d'une décision depuis 3 ans quelle que soit la procédure dans laquelle elles se trouvent, et par conséquent pas uniquement la procédure d'asile ; et qu'il est également urgent de prévoir des critères clairs de régularisation et une amélioration de la procédure pour les autres personnes en situation humanitaire.

**Permettez-moi de terminer par une remarque concernant l'abandon de votre suggestion de généralisation du vote automatisé, pour les élections provinciales et communales de 2006, qui relèvent de la compétence des Régions. Etant donné les questions qui restent sans réponse à propos du vote électronique il est heureux que les régions n'aient pas approuvé votre proposition.**

Chers collègues mon appréciation sur cette partie du budget est particulièrement critique, je regrette le manque de politique réaliste, juste, soucieuse de la sécurité de nos concitoyens mais n'attisant pas en permanence la peur et le repli sur soi. Sortons des tranches, dit le premier Ministre, mais alors il faudrait vraiment revoir la copie de la politique d'asile et d'immigration....

Marie Nagy  
Députée